

Vous intervenez sur des véhicules électriques ou hybrides ?

La norme NF C 18-550 impose que vous soyez formés pour pouvoir intervenir en

sécurité sur ou à proximité de ces véhicules, au même titre que les habilitations des installations électriques et des équipements (norme NF C 18-510).

Les indices sont les suivants :

B0L : Exécutant ou chargé de travaux

BCL : Chargé de consignation

B1c(V)L : Exécutant électricien

B2 (V)L : Chargé de travaux électricien

BRL : Chargé d'intervention

BEL essai : Chargé d'essai

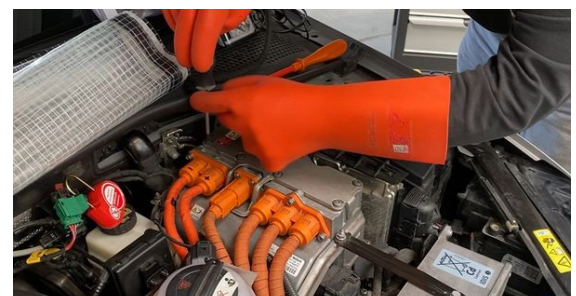
B1XL-B2XL : Opération batterie,

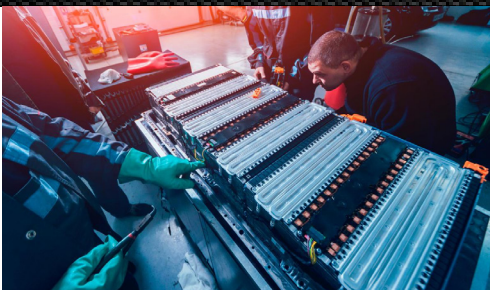
Expertise Auto, dépannage remorquage, déconstruction, service secours

OBJECTIF

A l'issue de la formation, le participant sera capable :

- de définir l'étendue des tâches et environnements autorisés,
- de mettre en application la nouvelle norme de 2015 NFC 18-550 lors de l'exécution d'opérations électriques sur des véhicules ou engins ayant une source d'énergie électrique embarquée,
- de mettre en application la norme NFC 18-550 lors d'interventions ou d'essais sur des véhicules ou engins ayant une source d'énergie électrique embarquée >180 Ah ou U>60V DC* ou 25V AC*,
- d'adopter une conduite pertinente en cas d'accident d'origine électrique ou
- d'incendie,
- d'effectuer des travaux électriques sur véhicules et engins en toute sécurité,
- de s'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à son établissement.





► FORMATION

PROGRAMME

Notions élémentaires d'électricité appliquées aux véhicules/engins

Les grandeurs électriques : Courant alternatif et continu, intensité, tension, puissance, capacité :

- Architecture des véhicules/engins thermiques, électriques et hybrides
- Domaines de tensions et les caractéristiques des conducteurs, des isolants et le degré de protection des connecteurs
- Dangers de l'électricité et autres risques mécaniques, chimiques sur un véhicule/engin.

Les risques associés aux batteries, aux piles à combustibles et aux supercondensateurs :

- Définition des opérations dites « électriques »
- Zones de travail sur et dans l'environnement d'un véhicule/engin

Les opérations électriques sur les véhicules/engins :

- Risques liés à l'utilisation, à la manipulation des matériels et outillages
- Matériel de sécurité collectif et individuel spécifique aux dangers électriques, dispositif isolant tel que le nappage (pour B1VL et B2VL)
- Mesures de prévention lors d'une opération d'ordre électrique sur un véhicule/engin avec ou sans voisinage

Les mesures de prévention lors d'une opération

« batterie » :

- Connexions/déconnexions
- Nettoyage des plots des bornes et des corps
- Vérification d'électrolyte
- Mesurages et limites
- Décharge de condensateurs
- Consignation/déconsignation des véhicules/engins

Habilitations, rôles et responsabilités des différents acteurs des opérations d'ordre électrique

Documents liés aux opérations d'ordre électrique

Incendies sur les équipements électriques des véhicules/engins

Contrôle des connaissances théorique et pratique suivant la norme NFC 18-550.

PUBLIC CONCERNE

Personnes qualifiées en électromécanique devant effectuer des opérations d'ordre électrique : travaux et interventions sur des véhicules/engins consignés ou mis hors tension, dont la capacité des accumulateurs est >180 Ah et de tension > 60 V

PRE-REQUIS

Bonnes connaissances techniques en électricité auto ou engin et bonne maîtrise de la langue dans laquelle est dispensée la formation.

MATERIEL PEDAGOGIQUE UTILISE

Vidéo projecteur, PC,
Projection de film véhicules / engins électriques
Projection de diaporama

Matériel de sécurité en démonstration :
Visières de sécurité anti-UV, gants d'électricien, vérificateur d'absence de tension, cadenas, système de verrouillage.

Mise en pratique sur véhicule électrique ou hybride XAP ou véhicules/engins clients. Vidéo projecteur + PC + film, véhicules/engins électriques

Matériel de sécurité en démonstration :
visières de sécurité anti-UV, gants d'électricien, vérificateur d'absence de tension, cadenas, système de verrouillage.
Mise en pratique sur véhicule électrique ou hybride ou véhicules/engins clients.

DUREE

2 Jours, soit 14 Heures

LIEUX

- Au siège de XAP : CALVISSON (30)
- En entreprise

Maximun 8 stagiaires par session.

LIEUX

- Au siège de XAP : CALVISSON (30)
du xx/xx au yy/yy
du xx/xx au yy/yy
du xx/xx au yy/yy
du xx/xx au yy/yy

DOCUMENTS REMIS À LA FIN DU

- Livret pédagogique relatif à la norme NFC 18-550
- Certificat de stage et avis après formation
- Proposition d'une habilitation électrique résultant des réussites aux tests
- théoriques et pratiques conformément à la norme NFC 18-550

